

**COMPTE RENDU des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 19 septembre 2014 à 20 heures 30**

Le conseil municipal de la Commune de BEAUMONT-HAGUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Bruno LEGER, Maire.

Convocations du 12 septembre 2014

**Publié le 24 septembre 2014 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.**

**Étaient présents :**

<b>LEGER Bruno</b>	<b>LAURENT Sarah</b>	<b>LEFAIX Thierry</b>
<b>DUCHEMIN Béatrice</b>	<b>RAIMBAUD Jean-Paul</b>	<b><del>LECONTE Céline</del></b>
<b>SAMSON Patrick</b>	<b>DIGUET Alexandra</b>	<b>MAYNADIE Vincent</b>
<b>LEPOITTEVIN Isabelle</b>	<b>DAUVIN Denis</b>	<b>HENRY Céline</b>
<b>JAUSET Jean-Paul</b>	<b>GROF Béatrice</b>	<b><del>LELONG Sébastien</del></b>

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de présents : 13**

**Nombre de votants : 15**

**Excusés ayant donné une procuration**

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

Nom du mandant	A	Nom du mandataire
LECONTE Céline	A	DAUVIN Denis
LELONG Sébastien	A	JAUSET Jean-Paul

Monsieur Thierry LEFAIX a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**1 Approbation du compte rendu du 23 juillet 2014**

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, adoptent le compte rendu de la séance du 23 juillet 2014.

## **2 E.A.J.E. La Marette**

### **2.1 Produit irrécouvrable - 19SEPT2014\_0099**

La trésorerie de Beaumont-Hague nous a adressé un dossier de demande d'admission en non-valeur concernant une redevance 2012 de Crèche. Le comptable expose qu'il ne peut recouvrer le titre n° 56 bordereau 15 d'un montant de 15.60 €.

Les membres du conseil sont invités à approuver l'admission en non-valeur de ce titre :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité. Il autorise également la décision modificative N° qui se décline comme suit :

D6451 => + 15.60 €

R7067 => + 15.60 €

### **Arrivée de Madame Céline HENRY**

### **2.2 Convention de surveillance médicale du 01 septembre 2014 au 31 août 2015 - 19SEPT2014\_0100**

Depuis son ouverture, l'Etablissement d'Accueil pour Jeunes Enfants « La Marette » s'adjoint l'aide d'un médecin référent dont le poste est assuré successivement par les quatre médecins généralistes de Beaumont-Hague en ordre alphabétique. Pour l'année 2013-2014, c'est le Docteur Bertrand DEJONGHE qui a assuré la fonction.

Après en avoir délibéré ; le conseil municipal autorise le maire pour toute la durée de son mandat à signer la convention pour intervenir chaque année. Pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2015 inclus, c'est le Docteur Pascal GIROUX qui assistera la directrice en qualité de tuteur technique.

Le coût forfaitaire s'élève à 200 €. Le financement figure à l'article 6226 du budget primitif de l'EAJE « La Marette ».

### **Arrivée de Madame Béatrice GROF**

### **2.3 Convention de fourniture de repas du 01 septembre 2014 au 31 août 2015 - 19SEPT2014\_0101**

La convention relative aux conditions de fourniture des repas fabriqués par la cuisine centrale de la Communauté de Communes de la Hague sur commande de l'EAJE « La Marette » est soumise à l'assemblée délibérante. Celle-ci est établie pour 1 an et couvre l'année scolaire. Le prix des repas forfait jour s'élève à 4.16 €, celui des goûters seuls à 0.54€ (sans changement).

Après délibération, l'assemblée délibérante autorise le maire pour toute la durée de son mandat à signer la convention à intervenir chaque année, même en cas de changement de tarifs puisqu'ils sont au préalable entérinés par le conseil plénier de la Communauté de Communes de la Hague où la commune est représentée.

### **2.4 Surveillance de la qualité de l'air - 19SEPT2014\_0102**

Monsieur le maire invite madame Béatrice DUCHEMIN, élue déléguée à présenter à l'assemblée le dossier relatif à la surveillance de la qualité de l'air. Elle explique à l'assemblée délibérante qu'elle a sollicité 3 devis pour une mission comprenant l'évaluation des moyens d'aération et la caractérisation de QAI « Qualité de l'air intérieur » : mesure de polluants (formaldéhyde, benzène et dioxyde de carbone) dans l'air intérieur pour

l'ensemble des pièces de vie éligibles. Après en avoir délibéré le conseil décide de retenir l'offre de l'APAVE pour un montant de 2 410.50 € HT soit 2 892.60 € TTC.

## 2.5 Remplacement du lave-vaisselle acquis en février dernier – 19SEPT2014\_0103

Madame Béatrice DUCHEMIN informe l'assemblée délibérante que le 3 février dernier un lave-vaisselle pour l'EAJE « La Marette » a été acquis pour un montant de 235 € TTC. Aujourd'hui, celui-ci est en panne et la garantie ne peut pas fonctionner en raison de l'usage professionnel qui en est fait. Cinq devis ont été sollicités. Après en avoir délibéré le conseil accepte celui de BELECT d'un montant de 1 249.17 € HT soit 1 499.00 € TTC. Celui-ci sera mandaté en section d'investissement de l'EAJE « La Marette ». Si nécessaire, une décision modificative sera votée ultérieurement.

## Arrivée de Monsieur Patrick SAMSON

### 3 Lancement d'une consultation pour des travaux

Monsieur le maire soumet au conseil un ensemble de projets qui sont en cours de finition pour des travaux de revêtement de sols en enrobé ou bi couche pour les chantiers suivants :

- Salle polyvalente,
- Impasse des Violettes,
- Impasse des jardins,
- Caravaning du Homest.

Il est précisé que les entreprises devront soumissionner pour l'ensemble des lots. Le conseil approuve. La procédure adaptée sera lancée dès que les dossiers de consultation auront été réalisés avec l'aide de la Communauté de Communes de la Hague.

### 4 Rapport de la commission des salles

Lors de cette réunion les points suivants ont été abordés :

#### 4.1 Tarification de la salle des fêtes à compter du 01 janvier 2015 – 19SEPT2014\_0104

La commission propose à l'assemblée de bien vouloir entériner les tarifs tels qu'ils figurent sur le tableau ci-dessous.

Pièces mises à disposition <small>(Le tarif de location de la salle inclus la cuisine)</small>	COMMUNE	HORS COMMUNE
	Week-end et jours fériés	Week-end et jours fériés
grande salle	150.00 €	300.00 €
petite salle	100.00 €	200.00 €
grande et petite salles	200.00 €	450.00 €
	Tarifs d'une journée du lundi au jeudi	Tarifs d'une journée du lundi au jeudi
Grande salle	100.00 €	200.00 €
Petite salle	60.00 €	130.00 €
Placard vaisselle (50 couverts)	35.00 €	55.00 €
Associations (événements à but lucratif)	50€/ jour	Pour les associations du canton, le tarif appliqué est identique aux associations communales
Associations (événements à but non lucratif)	gratuit 1 x an	

Le conseil les approuve. La caution est fixée à 400 € et la réservation à 60 €.

Pour mémoire, la vaisselle cassée reste facturée à prix coûtant.

La participation aux frais de consommation électrique est facturée à prix coûtant par rapport aux index compteur relevés par l'agent de service lors de l'état des lieux d'entrée et de sortie des locataires.

#### **4.2 Approbation du contrat d'utilisation de la salle des fêtes - 19SEPT2014\_0105**

Ce contrat a été modifié afin de tenir compte du montant de la réservation qui est porté à 60 € et celui de la caution à 400 €. De plus, un article 17 a été ajouté. (Voir annexe 1). Après en avoir délibéré, le conseil accepte.

#### **4.3 Fiche de demande d'utilisation de la salle des fêtes – 19SEPT2014\_0106**

Cette fiche a été simplifiée et amendée à la demande du secrétariat. (Voir annexe 2). Le conseil approuve.

#### **4.4 Tarifs du caravaning du Homest à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 – 19SEPT2014\_0107**

	Tarifs au 1er janvier 2015
<i>Tarif mensuel</i>	
Stationnement	93.00 €
Emplacement	93.00 €
Eau & Assainissement	19.00 €
Adulte supp.	36.00 €
Enfant	12.00 €
Animal	10.00 €
<i>Tarif à la nuitée</i>	
Camping-car	7.00 €
Caravane	7.00 €
Toile de tente	7.00 €

Montant de la caution : 153 €

A ces tarifs, il convient d'ajouter la TVA au taux en vigueur soit actuellement 20 % ainsi que la taxe de séjour instaurée dans la Hague depuis le 1er janvier 2010. Après en avoir délibéré, le conseil entérine cette nouvelle tarification à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### **4.5 Entretien de bâtiments communaux**

Monsieur Jean-Paul RAIMBAUD soumet à l'assemblée délibérante un ensemble de devis pour l'entretien des bâtiments communaux suivants :

##### **4.5.1 Remplacement d'un ballon d'eau chaude au complexe sportif – 19SEPT2014\_0108**

Sur les deux devis présentés, le conseil choisi l'offre de SELCA pour le montant figurant ci-dessous. Le financement figure au chapitre 011 du budget primitif 2014.

Entreprise	Montant HT	TVA	Montant TTC
SELCA	2 238.80 €	447.76 €	2 686.56 €

#### 4.5.2 Remplacement à l'identique de l'extracteur de ventilation mécanique contrôlée du vestiaire de football et du local judo – 19SEPT2014\_0109

Sur les deux devis soumis, le conseil opte pour l'offre de l'entreprise FOUCHARD qui propose également une option pour la mise en place d'un variateur de débit pour le vestiaire football qui permettra de réguler l'extraction en fonction de l'occupation des locaux.

Entreprise	Montant HT	TVA	Montant TTC	Lieu
FOUCHARD	2 413.02 €	482.60 €	2 895.62 €	Ensemble judo foot
FOUCHARD	366.25 €	73.25 €	439.50 €	Option
FOUCHARD	2 779.27 €	555.85 €	3 335.12 €	Total

#### 4.5.3 Remplacement des ventilo-convecteurs de la salle des fêtes – 19SEPT2014\_0110

Deux offres ont été analysées, c'est celle de SELCA que le conseil retient pour le montant figurant ci-dessous.

Entreprise	Montant HT	TVA	Montant TTC
SELCA	7 149.60 €	1 429.92 €	8 579.52 €

### 5 Compte rendu de la commission de travaux

Cette commission a eu lieu le jeudi 4 septembre dernier où les points 5.1 à 5.4 ont été étudiés.

#### 5.1 Eclairage public – 19SEPT2014\_0111

Il est présenté à l'assemblée délibérante deux principes d'éclairage public, l'un avec une prestation classique consistant en la mise en place de mâts et l'autre avec la mise en place de colonnes lumineuses.

Après en avoir délibéré le conseil opte pour des raisons financières pour des candélabres et sollicite un fonds de concours à la Communauté de Communes de la Hague pour l'éclairage de l'espace intégrant l'aménagement de l'ensemble des places qui traverseront la rue Jallot (de Coriallo à la rue du Jardin).

#### 5.2 Place de la madeleine - 19SEPT2014\_0112

Aucune remarque n'est formulée sur l'aménagement à l'exception du refus de mise en place des colonnes enterrées au centre de la place. Cette disposition a été examinée par le service gestionnaire des déchets. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte que les colonnes enterrées soient implantées après le porche.

#### 5.3 Rue Jallot – 19SEPT2014\_0113

Deux plans ont été soumis au conseil municipal. Après discussion, monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir la délibération du 12 octobre 2012 pour ce qui concerne le choix du double sens de circulation et de s'en tenir au programme de mandature. Après en avoir délibéré, l'aménagement est arrêté par 12 voix pour et 3 abstentions sur la conservation du double sens de circulation avec la mise en place d'un stationnement unilatéral situé en rive Nord pour la partie Est et bilatéral sur la partie Ouest (côté église).

En complément des trois plateaux surélevés, (carrefour de l'église, place de la madeleine, carrefour de la rue Millecent), le conseil a opté pour la réalisation **d'un passage surélevé classique en enrobé rouge** au milieu de partie Est (avant le PMU). Voir plan ci-dessous :



#### **5.4 Terrain de l'ancienne gendarmerie - 19SEPT2014\_0114**

Il sera nécessaire de recourir à un géomètre pour définir exactement l'emprise de la parcelle à acquérir aux Cités Cherbourgeoises.



Le conseil accepte ; cette mission sera assurée par le cabinet SAVELLI.

## **6 Affaires et questions diverses**

### **6.1 Acquisition foncière pour l'aménagement d'une médiathèque**

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que le vendeur a retiré son accord de vente en date du 9 août dernier. Sur les conseils du notaire chargé de rédiger l'acte, un courrier de refus au vendeur a été notifié au motif que l'accord antérieur sur la chose et sur le prix en toute connaissance de cause ne permet pas cette annulation de vente. L'étude poursuit l'établissement de l'acte à intervenir.

## 6.2 Achat de matériel portatif thermique pour le service espaces verts – 19SEPT2014\_0115

Le 29 juillet dernier, Thierry LEFAIX a consulté 4 fournisseurs pour l'achat de matériel portatif thermique pour le service espaces verts:

La date limite de réception des offres a été fixée au vendredi 22 août 2014 avant 17 heures à la mairie. Un rapport de consultation a été soumis à l'ensemble du conseil municipal pour décision.

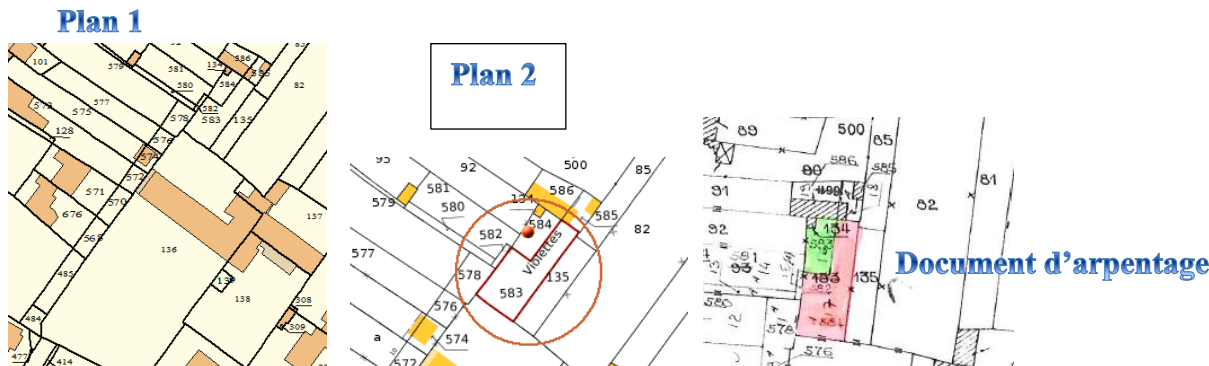
Après en avoir délibéré l'assemblée décide d'attribuer ces lots de la manière suivante :

Lot	Quantité et désignation	Montant HT	TVA	Montant TTC	Fournisseur retenu	Imputation comptable
1	une tronçonneuse élagueuse	282.50 €	56.50 €	339.00 €	Legrand's Motoculture	60632
2	une tondeuse hydrostatique moteur 2 temps	1 499.17 €	299.83 €	1 799.00 €	Legrand's Motoculture	2188
3	deux tailles haies pro	815.00 €	163.00 €	978.00 €	Quincaillerie de la Hague	2188
4	deux souffleurs moteur 2 temps pro	491.67 €	98.33 €	590.00 €	Quincaillerie de la Hague	60632
5	deux débroussaileuses moteur 2 temps	665.00 €	133.00 €	798.00 €	Legrand's Motoculture	2188

Monsieur Le Maire ou l'adjoint délégué sont autorisés à signer les bons de commande correspondants. Le financement de ces achats figure au budget primitif 2014.

## 6.3 Rectification des services du cadastre pour deux parcelles sises impasse des Violettes

Par délibération n° 19JUN2014\_071 en date du 19 juin dernier (point 7.3), l'assemblée délibérante a accordé un droit de passage à un administré. Cette délibération a été rédigée d'après un extrait cadastral (voir plans ci-dessous 1 et 2).



Cependant, selon Visu DGFIP, la parcelle cadastrée section AB 583 n'appartient pas à la commune et sa superficie est erronée. Après une étude approfondie, il s'avère que pourtant la municipalité l'a bien acquise en vertu d'un acte signé le 15 juin 2005 en l'étude SCP LUTUN – MOTIN auquel est annexé un document d'arpentage (voir extrait ci-dessus), ainsi qu'une délibération du 15 novembre 2004 concordante. A l'analyse des documents, il s'agit simplement d'une inversion de transcription des références cadastrales faite par les services du cadastre ce qui explique les superficies erronées.

Le 02 septembre dernier, le secrétariat a produit l'ensemble des pièces collectées au géomètre du cadastre qui en a entériné les conclusions. La régularisation a été effectuée le jour même par les services du cadastre. A titre indicatif, la modification n'a entraîné aucune rédaction d'acte, donc il n'y a aucune incidence budgétaire.

Le conseil en prend acte, cette délibération demeurera annexée à celle du 19 juin dernier.



#### 6.4 Contrôles fuel, gaz et électriques sur l'ensemble des bâtiments communaux – 19SEPT2014\_0116

Lors du conseil municipal du 19 mars dernier (délibération n° 19MAR2014\_0023) l'assemblée délibérante a attribué à l'APAVE pour un montant de 5 208.00 € HT les contrôles des bâtiments communaux. Cependant, les vérifications antérieures ont été effectuées par une société non habilitée à réaliser ce genre de contrôle depuis 2002 pour l'ensemble des bâtiments et 2007 pour l'E.A.J.E. La Marette. En conséquence, l'APAVE est dans l'obligation de reprendre l'ensemble des contrôles à l'initiale ce qui porte le prix des différentes prestations à 6 590.40 € HT, soit une augmentation de 30 %.

Lieu de l'intervention	Nature du contrôle	Temps passé pour l'ensemble vacation	Prix HT antérieur	Supplément	Prix HT
Local Cultuel	Electrique	0.2	96.00 €	26.71 €	122.70 €
Salle Polyvalente	Electrique	0.5	336.00 €	93.50 €	429.50 €
Salle Polyvalente	Gaz	0.2			
Salle des fêtes	Electrique	0.4	264.00 €	73.46 €	337.46 €
Salle des fêtes	gaz	0.15			
Halle des sports	Electrique	0.4	288.00 €	80.14 €	368.14 €
Halle des sports	gaz	0.2			
Complexe Sportif	Electrique	0.6	768.00 €	146.93 €	914.93 €
Complexe Sportif	gaz	0.5			
Presbytère	Electrique	0.3	240.00 €	66.79 €	306.79 €
Presbytère	Fuel	0.2			
Vestiaires Stade Maurice Soulage	Electrique	0.6	288.00 €	80.14 €	368.14 €
Locaux syndicaux	Electrique	0.2	96.00 €	26.71 €	122.71 €
EAJE La Marette	Electrique	0.8	384.00 €	106.86 €	490.86 €
Mairie	Electrique	1	480.00 €	133.57 €	613.57 €
Bibliothèque	Electrique	0.5	240.00 €	66.79 €	306.79 €
Tennis ancien et nouveau	Electrique	0.5	240.00 €	66.79 €	306.79 €
Mur escalade	Electrique	0.2	96.00 €	26.71 €	122.70 €
Locaux du Centre Socio Culturel	Electrique	0.5	240.00 €	66.79 €	306.79 €
Eglise	Electrique	0.3	144.00 €	40.07 €	184.07 €
Office du Tourisme	Electrique	0.2	96.00 €	26.71 €	122.71 €
Maison des Jeunes	Electrique	0.3	144.00 €	40.07 €	184.07 €
Buvette stade	Electrique	0.2	96.00 €	26.71 €	122.70 €
Atelier municipal	Electrique	0.3	144.00 €	40.07 €	184.07 €
Sanitaires Caravaning & Secours Populaire	Electrique	0.25	120.00 €	33.39 €	153.39 €
Local radio Hag'FM	Electrique	0.4	192.00 €	53.43 €	245.43 €
Sanitaires Publics	Electrique	0.15	72.00 €	20.04 €	92.04 €
Maison Caravaning et local	Electrique	0.3	144.00 €	40.07 €	184.07 €
<b>TOTAL DES VACATIONS</b>		10.35	5 208.00 €	1 382.45 €	6 590.40 €



Les sommes figurant ci-dessus impacteront également les budgets annexes de l'EAJE La Marette ainsi que celui du Caravaning du Homest. Monsieur le maire est autorisé à signer le devis correspondant.

### **6.5 Plan communal de sauvegarde – 19SEPT2014\_0117**

Monsieur le Maire informe le conseil que suite aux dernières élections municipales et à la mise en place du nouveau conseil municipal, il convient de réactualiser le nom de Madame ou Monsieur risques. Il propose de désigner Madame Béatrice DUCHEMIN. Le conseil approuve.

### **6.6 Fêtes et cérémonies**

#### **6.6.1 Congrès anciens sapeurs-pompiers de la Manche**

Il aura lieu le 11 octobre prochain au Centre de Secours de Beaumont-Hague. A la demande de l'amicale des Sapeurs-pompiers, monsieur le maire propose de prendre en charge le vin d'honneur qui clôturera le congrès. Le conseil accepte.

#### **6.6.2 Présentation du livre de Monsieur Claude LECAPLAIN**

Une présentation officielle aura lieu conjointement avec la Communauté de Communes de la Hague, afin de l'organiser monsieur le maire propose d'accepter le partage de la réception. Le conseil donne son accord.

### **6.7 Remise de dictionnaires aux élèves de CE2**

Monsieur le maire propose de maintenir la remise de dictionnaires aux élèves de CE2. L'assemblée délibérante accepte. La date de cette manifestation est fixée au lundi 29 septembre 2014 à 14 heures.

### **6.8 Rencontre des nouveaux habitants**

Monsieur le maire propose de rencontrer les nouveaux habitants depuis 1 an en mairie le jeudi 2 octobre 2014 à 20 h 30.

### **6.9 Passeport biométrique**

Pour des raisons d'organisation du secrétariat, les dépôts et retraits de passeports biométriques auront lieu les lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

### **6.10 Plan Local d'Urbanisme - Défense des intérêts de la commune devant la Cour Administrative d'Appel de Nantes**

Monsieur le maire informe le conseil que par jugement en date du 20 mai 2014, le Tribunal Administratif de Caen a :

- rejeté la requête de la partie adverse.
- condamné celle-ci à verser la somme de 1 000 € à la commune de Beaumont-Hague au titre de l'article L.761-1 du code de la justice administrative

Conformément à la réglementation en vigueur, la notification aux intéressés a fait courir le délai d'appel qui est de 2 mois.

Comme elle en avait la faculté, la partie adverse a déposé le 22 juillet 2014 à l'encontre de la commune une requête devant la Cour Administrative d'Appel de NANTES. Par courrier en date du 02/09/2014, le greffier en Chef de la Cour Administrative d'Appel de Nantes a notifié à la Commune la requête présentée. Cette requête introductive d'instance a été enregistrée à la Cour sous le numéro 14NT01952.

Conformément à la délibération n° 18AVR2014\_0045 en date du 18 avril 2014, où le conseil municipal m'a consenti la délégation d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle : vandalisme sur et dans les bâtiments communaux et défense contre le recours PLU.

Considérant l'obligation qui nous est faite d'être représenté par ministère d'avocat en application de l'article R. 811-7 du code de justice administrative, j'ai mandaté comme en première instance le cabinet GB2A, 7 place Gardin 14015 CAEN pour assurer notre défense.

### **6.11 Bilan de la rentrée scolaire 2014 - 2015**

Madame Sarah LAURENT a fait circuler le document « Le périsco » rédigé par les services de la Communauté de Communes de la Hague. Elle a dressé le bilan de la rentrée scolaire 2014 – 2015 qui se décline de la manière suivante, 5 classes reçoivent 119 élèves à l'école primaire Cotis Capel et 77 enfants répartis en 4 classes fréquentent l'école maternelle Jacques Prévert.

Les TAP « Temps d'Activités Périscolaires ont été élaborés sur la base de 80 % des effectifs. Aujourd'hui 111 enfants du primaire sont inscrits soit 93 %, et se répartissent comme suit :

Temps d'Activités Périscolaires	Lundi	Mardi	jeudi	Vendredi
Ecole Primaire	106	102	100	68
Ecole Maternelle	44	47	49	32

Ces chiffres sont très satisfaisants. En effet, bon nombre d'enfants inscrits n'ont pas d'impératif de bus. Les activités proposées par Vitanim'Hag répondent donc réellement aux attentes des enfants et des familles. L'association a dû pallier à son succès avec l'accord de ses animateurs en transformant un temps partiel en temps complet et en augmentant les horaires de 2 autres agents.

### **6.12 Fonctionnement du Centre de Loisirs Associé à l'Ecole**

Madame Sarah LAURENT informe le conseil que le premier octobre prochain, il n'y aura pas classe, le CLAE accueillera tout de même les enfants du primaire de 13 h 30 à 17 heures ou 8 h 30 à 17 heures (avec repas).

### **6.13 Informations diverses**

Avant de clore la réunion, le maire informe le conseil municipal que :

- A compter de lundi prochain et pour une durée de 3 semaines, Justine GOSSELIN effectuera 15 heures hebdomadaires en remplacement d'un agent à l'accueil du secrétariat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

**Table des matières du compte rendu des délibérations du conseil municipal du 19 septembre 2014**

1	Approbation du compte rendu du 23 juillet 2014 .....	1
2	E.A.J.E. La Marette .....	2
2.1	Produit irrécouvrable - 19SEPT2014_0099 .....	2
2.2	Convention de surveillance médicale du 01 septembre 2014 au 31 août 2015 - 19SEPT2014_0100 .....	2
2.3	Convention de fourniture de repas du 01 septembre 2014 au 31 août 2015 - 19SEPT2014_0101 .....	2
2.4	Surveillance de la qualité de l'air - 19SEPT2014_0102 .....	2
2.5	Remplacement du lave-vaisselle acquis en février dernier – 19SEPT2014_0103 ....	3
3	Lancement d'une consultation pour des travaux .....	3
4	Rapport de la commission des salles .....	3
4.1	Tarifification de la salle des fêtes à compter du 01 janvier 2015 – 19SEPT2014_0104 3	
4.2	Approbation du contrat d'utilisation de la salle des fêtes - 19SEPT2014_0105 .....	4
4.3	Fiche de demande d'utilisation de la salle des fêtes – 19SEPT2014_0106 .....	4
4.4	Tarifs du caravaning du Homest à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2015 – 19SEPT2014_0107 .....	4
4.5	Entretien de bâtiments communaux .....	4
4.5.1	Remplacement d'un ballon d'eau chaude au complexe sportif – 19SEPT2014_0108..	4
4.5.2	Remplacement à l'identique de l'extracteur de ventilation mécanique contrôlée du vestiaire de football et du local judo – 19SEPT2014_0109 .....	5
4.5.3	Remplacement des ventilo-convecteurs de la salle des fêtes – 19SEPT2014_0110 .....	5
5	Compte rendu de la commission de travaux .....	5
5.1	Eclairage public – 19SEPT2014_0111 .....	5
5.2	Place de la madeleine - 19SEPT2014_0112 .....	5
5.3	Rue Jallot – 19SEPT2014_0113 .....	5
5.4	Terrain de l'ancienne gendarmerie - 19SEPT2014_0114 .....	6
6	Affaires et questions diverses .....	6
6.1	Acquisition foncière pour l'aménagement d'une médiathèque .....	6

6.2	Achat de matériel portatif thermique pour le service espaces verts – 19SEPT2014_0115.....	7
6.3	Rectification des services du cadastre pour deux parcelles sises impasse des Violettes.....	7
6.4	Contrôles fuel, gaz et électriques sur l'ensemble des bâtiments communaux – 19SEPT2014_0116.....	8
6.5	Plan communal de sauvegarde – 19SEPT2014_0117 .....	9
6.6	Fêtes et cérémonies .....	9
6.6.1	Congrès anciens sapeurs-pompiers de la Manche .....	9
6.6.2	Présentation du livre de Monsieur Claude LECAPLAIN .....	9
6.7	Remise de dictionnaires aux élèves de CE2 .....	9
6.8	Rencontre des nouveaux habitants.....	9
6.9	Passeport biométrique.....	9
6.10	Plan Local d'Urbanisme - Défense des intérêts de la commune devant la Cour Administrative d'Appel de Nantes .....	9
6.11	Bilan de la rentrée scolaire 2014 - 2015.....	10
6.12	Fonctionnement du Centre de Loisirs Associé à l'Ecole .....	10
6.13	Informations diverses .....	10
	Table des matières du compte rendu des délibérations du conseil municipal du 19 septembre 2014 .....	11